

Demande déposée le 26/01/2026 et complétée le 04/02/2026		N° DP 068 302 26 00003	
Par :	Monsieur RIMELEN Fabien		
Demeurant à :	2 rue des prés 68520 SCHWEIGHOUSE THANN	Surface de plancher:	m ²
Sur un terrain sis à :	2 Rue des Prés 68520 Schweighouse-Thann 302 2 262	Surface de plancher antérieure :	m ²
Nature des Travaux :	Isolation extérieure	Surface de plancher nouvelle :	m ²

Le Maire de la Ville de Schweighouse-Thann

VU la déclaration préalable présentée le 26/01/2026 par Monsieur RIMELEN Fabien,

VU l'objet de la déclaration :

- pour l'isolation extérieure ;
- sur un terrain situé 2 Rue des Prés ;
- pour une surface de plancher créée de 0 m² ;

VU le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants,

VU l'affichage en mairie en date du 27/01/2026 de l'avis de dépôt,

VU le PLU approuvé le 04.07.2017, modifié le 12.12.2019,

ARRETE

Article 1 : La présente déclaration préalable fait l'objet d'une décision de non opposition.

Fait à Schweighouse-Thann, le

Le Maire,


LEHMANN Bruno



NOTA BENE : Le terrain est concerné par l'aléa retrait gonflement des argiles (aléa faible).

La présente autorisation peut être le fait générateur de taxes d'urbanisme. Si tel était le cas, un avis d'imposition vous sera transmis ultérieurement par les services de l'Etat.

La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.